

Circulaire Technique 09/10 – 22

1-er CRITERIUMS NATIONAUX BENJAMINS(ES) et MINIMES

Trophée Damien HEBERT

**Piscine Yves BLANC Avenue des écoles militaires 13100 AIX EN PROVENCE,
du 10 au 12 juin 2010**

Règlement spécifique :

1/ Préambule

Le règlement sportif national rédigé par la CNNP et approuvé par le CD de la FFESSM s'applique à cette compétition.

2 / Engagements

Les engagements seront enregistrés sur www.e-nap.fr par les clubs. Vous y accéderez avec votre identifiant et votre mot de passe habituels. Si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes, n'hésitez pas à contacter le concepteur du programme à cette adresse : arnaud@e-nap.fr

Date limite des engagements sur le site : Mardi 1-er juin 2010 à 22 heures

A la clôture des engagements, un mail automatique vous sera adressé pour la vérification de vos différents engagements. En cas de corrections (sauf temps d'engagements), vous les communiquerez par mail:

à Malou ZIMMER secrtaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com qui fera apporter les modifications et ce, **avant le jeudi 3 juin 2010 à 18 h 00** Aucune autre correction ne sera acceptée. Seuls les nageurs dont les clubs **seront à jour de règlement des assurances fédérales** (pour ceux qui sont assurés par le cabinet proposé par la F.F.E.S.S.M.) seront autorisés à nager.

2/ Modalité de Qualification :

Pour se qualifier aux Critériums Nationaux, il faut avoir pris part aux 3 Journées inscrites au calendrier national et nager les cinq épreuves de qualification : 50 SF, 50 Bi, 100 IS, 400 SF, 800 SF

Un classement intermédiaire, sur les 5 épreuves, sera établi et mis sur le site de la commission au 15 février.

Un classement final, sur les 5 épreuves, par sexe et par catégorie sera établi par la CNNP après le 10 mai 2010.

Les 24 premiers par sexe et catégorie seront qualifiés. Suite à la parution de la liste des qualifiés, les clubs confirmeront sous 8 jours la participation de leur(s) nageur(s) aux Critériums Nationaux.

Date limite, impérative, des confirmations de participation le 20 Mai 2010 à 24 heures

à Malou ZIMMER secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com

En cas de désistement, le suivant sera qualifié. Les Benjamins et les Minimes qualifiés s'engageront sur le programme des Critériums sur les distances de leurs choix.

- Un nageur benjamin engagé aux Critériums Nationaux ne pourra participer à aucune **course individuelle** du Championnat de France juniors.
- Un nageur minime engagé aux Critériums Nationaux pourra participer aux épreuves individuelles du Championnat de France juniors, autres que celles du programme des Critériums Nationaux, s'il a réalisé le minima requis dans les conditions définies par le règlement de ce championnat junior.

Un benjamin ou minime réalisant un temps de qualification « senior » ne pourra pas participer aux critères nationaux.

3/Matériel :

- Aussi bien pour les épreuves de qualification que lors des Critériums Nationaux Benjamins - Minimes, seul le matériel dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessous est autorisé :
 - ✓ Pour le 50 Bi, Bi-Palmes du commerce, non modifiées, qui ne doivent pas dépasser 60cm de longueur et 20cm de largeur. Elles doivent être constituées uniquement de caoutchouc naturel, synthétique ou de polymère sans présence de fibres de verre, kevlar ou carbone.
 - ✓ Seules **les monopalmes dites « Plates » sont autorisées**. Elles sont composées uniquement d'un chausson et d'une voile. Elles ne doivent pas comporter d'ailettes ou de structures rajoutées sur les faces et les côtés de la voile.

- ✓ La hauteur maximale du chausson sera déterminée par un gabarit qui ne devra pas excéder 90 mm.
- ✓ Le chausson de la palme doit assurer la stabilité du nageur sur le plot de départ.

- Les concurrents doivent se présenter dans une tenue sportive non contraire à la décence :
 - ✓ Pour les jeunes filles, un maillot de bain une pièce ou deux pièces de compétition.
 - ✓ Pour les jeunes garçons, un maillot de bain.
 - ✓ Le port du maillot de bain intégral est interdit ; de ce fait les combinaisons quelles qu'elles soient sont interdites
 - ✓ Le port du bonnet de bain est autorisé.

4/ Engagements :

Pas de droits d'engagements pour les critères nationaux

5/ Sur classements : pas de surclassement de poussin. Les nageurs qualifiés pourront s'engager sur une ou plusieurs distances du Critérium National.

6/programme :

- Installation du bassin le jeudi à partir de 18 h.
- Echauffement pour les clubs le jeudi de 17h30 à 19h30
- Réunion des Chefs d'équipes à 19h00 ;
- Pour la piscine : jeudi de 16h00 à 18h30 : vérification des documents administratifs (licence-assurance, certificat médical, carte d'identité fédérale) et du matériel (monopalmes, tubas, bouteilles). **Il est à noter que dans un souci de gain de temps pour les contrôles administratifs, les clubs ont la possibilité de les adresser par Internet avant la compétition à secretaire_technique@nageavecpalmes-ffessm.com**
- Critériums Nationaux sur 2 sessions

○ Horaires PISCINE :

- La cérémonie d'ouverture est prévue le vendredi à 15h00.

8h00 échauffement
9h30 fin échauffement

- Lors des échauffements, les lignes 1, 2, 7, 8 sont réservées aux départs plongés et au travail de sprint.
- Les cérémonies protocolaires auront lieu après la course, par sexe et par catégorie.
- Les sessions des Critériums Nationaux **ont lieu juste après les sessions 1 et 3 des Championnats de France juniors.**

<i><u>Vendredi</u></i>	<i><u>Samedi</u></i>
<i>Session 1</i>	<i>Session 2</i>
50sf F/G	50bi F/G
800sf F/G	400sf F/G
100is F/G	

8/ Protocoles :

- Plus de protocole papier distribué à l'issue de la compétition. Les documents seront disponibles sur le site internet de la C.N.N.P.
<http://www.nageavecpalmes-ffessm.com>

Droit à l'image :

Le Club organisateur par le biais de journalistes et de ses membres, pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course, que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou sur tout autre support de promotion ou de communication sur l'évènement. Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisateur le jour de la compétition.